

MUTUELLE

JUILLET - AOÛT - SEPTEMBRE 2010

N°14 ●●●●●●●●

infos

Éditorial

Rester à l'écoute

L'art de bien vieillir, au moment de mettre le cap sur la retraite, s'apprend, se mérite. Un travail important d'information pour commencer



(à découvrir, à ce sujet, certains ouvrages de Marie de Hennezel), un conseiller en diététique à contacter, sans oublier les autres paramètres propres à nous autoriser à vivre en harmonie ce moment de vie.

Reste à activer ou à réactiver nos travaux. Le bénévolat solidaire répond à l'un de ces critères. La vie sociale d'accompagnement fera partager loisirs ou études des jeunes aux plus anciens en quête de soutien. N'oublions point toutes les occupations ludiques proposées qui aident à mieux supporter les ans, nous entraider, rencontrer les autres.

Cette démarche généreuse doit faciliter notre existence. L'engagement solidaire, forme de fraternité, est la réponse à nos aspirations. L'éthique demeure, bonifiant le quotidien.

Rester utiles, ouverts, curieux, à l'écoute de l'autre, n'est-ce pas la meilleure façon d'exister ?

Paul DARGEIN, président

Sommaire

Éditorial / Le cadre strict des mutuelles /	
Conférence « Cancer et nutrition »	1
La mutuelle ne peut pas vivre sans assemblée générale	2
Les tarifs des médecins et leur remboursement	3
Courrier des adhérents / Naissances et décès / Vaccins	4
Les résolutions du conseil d'administration Complémentaire santé / Les nouveaux administrateurs	5
Dominique-Jean Larrey, médecin du Premier Empire	6
Les résolutions du conseil d'administration Réalisations sociales / Services à la personne / Gérer le patrimoine	7
La résidence Maurice-Sarraut	8

Le cadre strict des mutuelles

Notre mutuelle, et les mutuelles en général, ont eu bien du mal à s'établir dans toute la rigueur des situations où elles se trouvent actuellement. Issu du code de la Sécurité sociale et de celui des assurances, le code de la mutualité a vu le jour par une ordonnance du 19 avril 2001, après trois versions successives, puis deux rapports, suivis d'une loi d'habilitation, un avis du Conseil supérieur de la mutualité, un avis du Conseil d'Etat et enfin un conseil des ministres.

Depuis, ont eu lieu plusieurs modernisations, et ce n'est certes pas fini, notamment du fait de l'harmonisation européenne des mutuelles qui devrait être effective dès 2012.

L'Acam, Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles, est un organisme tout-puissant qui peut aller jusqu'à retirer l'agrément à une mutuelle si elle l'estime « hors des clous ». C'est la raison pour laquelle les comptes de notre mutuelle sont scrupuleusement étudiés par des commissaires aux comptes qui valident les diverses actions réalisées dans le cadre des travaux et services accomplis par les conseils d'administration tout au long de l'année.

En 2012, l'Acam sera remplacée par l'ACP, Autorité de contrôle prudentiel, qui ne sera plus seulement le gendarme des assurances et des mutuelles, mais aussi des banques.

Quand je dis « notre » mutuelle, je devrais dire « nos » mutuelles : la Complémentaire santé et les Réalisations sociales. Il y a donc deux commissaires aux comptes, un pour chacune des deux mutuelles, et un troisième, affecté aux comptes combinés, ceux qui recourent les chiffres des deux mutuelles.

Chacune des deux mutuelles a un conseil d'administration distinct, même si un certain nombre d'administrateurs peuvent appartenir aux deux structures. Les conseils d'administration (douze administrateurs) se réunissent à la demande du président et, à chaque fois, un compte rendu en est adressé au commissaire aux comptes concerné ainsi qu'à l'Acam.

L'équilibre des comptes, le rapport des prestations sur les cotisations restent les maîtres mots de l'activité de la Complémentaire santé et les fluctuations de ces chiffres peuvent donner lieu à de nécessaires réajustements en cours d'année. Chacune des deux mutuelles a un fond social et de solidarité, consacré aux adhérents dans la détresse, en ce qui concerne le parcours de soins et de santé en Complémentaire santé, dans les autres domaines de la vie en Réalisations sociales.

Michel Escard

Conférence « Cancer et nutrition »

La prochaine conférence organisée par la mutuelle aura lieu le mercredi 27 octobre à 15 heures : le docteur Martine Sauvage, oncologue, et Maryse Fauroux, nutritionniste seront au restaurant d'entreprise à de « La Dépêche du Midi » et traiteront du thème : « Mieux s'alimenter en rapport des différents cancers ». Martine Sauvage donnera des informations sur les risques cancéreux. Puis, Maryse Fauroux détaillera ce que nous mettons dans nos assiettes et comment optimiser notre alimentation et équilibrer nos repas.

Les statistiques sur l'alcoolisme, qui sont riches d'enseignement, et les ravages causés par le tabagisme seront également abordés au cours de cette conférence.

Viendront ensuite les habituelles questions de l'assistance, auxquelles les intervenantes répondront.

Après la conférence, une collation sera offerte aux participants.

LA MUTUELLE NE PEUT PAS VIVRE SANS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale de la mutuelle devait se dérouler le 24 juin à 15 heures 30.

Mais, dès 9 heures 30, les travaux avaient débuté par le décompte des votes par correspondance, ainsi que des procurations déjà reçues, en présence de Me Gourgue, huissier de justice. Travail qui fut accompli par quatre administrateurs et les deux assistantes de la mutuelle. Ce décompte a d'ailleurs permis de constater que, sur la totalité des votes qui nous sont déjà parvenus, les envois litigieux se limitent à 1 % seulement. Après ce travail appliqué l'étape suivante débutait à 11 heures 30, à l'ouverture du restaurant.

En effet, dès 11 heures 30, deux administrateurs étaient déjà en place pour recueillir les votes des adhérents qui ne s'étaient pas encore exprimés. Ainsi, depuis l'ouverture du restaurant d'entreprise jusqu'à sa

fermeture à 14 heures, des administrateurs étaient présents, au service des adhérents.

Entre 14 heures et 15 heures, grand déménagement, le restaurant d'entreprise est transformé en salle de réunion ! Donc dès 15 heures, à nouveau, des tables sont prêtes à accueillir les arrivants, leur souhaiter la bienvenue et leur remettre un petit cadeau, tandis que, les adhérents qui n'avaient pas encore voté, ont pu accomplir leur devoir. Les trois commissaires aux comptes arrivent et à partir de 15 heures 15, l'inquiétude commence à poindre : on ne dénombre qu'une trentaine d'adhérents présents.

Le prestataire chargé de la vidéo et de l'enregistrement fait son entrée, l'opérateur installe son matériel, la première diapositive s'affiche sur l'écran.

À 15 heures 30, on recompte les

feuilles de présence et les procurations. Le quorum est loin d'être atteint. C'est une situation inédite qui se présente aux yeux des administrateurs incrédules. Le président s'adresse à l'assistance pour annoncer l'annulation de l'assemblée générale.

« Vous serez à nouveau invités en septembre ». Le silence de la stupeur répond à cette déclaration. Les adhérents se retirent, cette situation les laisse littéralement sans voix. Nouveau déménagement, l'opérateur de la vidéo remballage son matériel, les administrateurs s'activent et le restaurant d'entreprise retrouve son aspect habituel.

Reste le dépouillement des votes sur le renouvellement partiel des administrateurs, qui commencera en présence de l'huissier de justice, à 18 heures.

Michel Escard

La prochaine assemblée générale complémentaire santé se tiendra le jeudi 30 septembre 2010 à 16 heures au restaurant d'entreprise de la Dépêche du Midi

Analyse des présents ou représentés par catégorie lors de l'AG annulée du 24 juin 2010

ADHÉRENTS
Actifs : 804
Non actifs : 936
Total : 1740

	Actifs	Retraités	Direction	Longue maladie	Total
Présents	20	45	1		66
Pouvoirs	120	186		2	308
	140	231	1	2	
	17,79%	24,68%			374
Quorum					435

LA BANQUE POSTALE, UN MODELE ORIGINAL DANS LA BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE

OUVERTE À TOUS, PARTICULIERS COMME ENTREPRISES AVEC UNE OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES ACCESSIBLE, À UN TARIF RAISONNABLE AVEC DES GARANTIES UTILES

La Banque Postale est une banque unique et singulière. Elle est portée par la relation de confiance qui l'unit à ses clients. Elle est convaincue que ses valeurs de simplicité, de proximité, de parler vrai et de services rendus feront la différence à l'avenir. www.labanquepostale.fr



LA BANQUE POSTALE. BIEN PLUS QU'UNE BANQUE



COMPRENDRE LES TARIFS DES SPÉCIALISTES

MUTUELLE
GROUPE
LA DÉPÊCHE
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

L'enquête parue dans TV Magazine fin juin 2010 sous la signature d'Anne Fontaine explique les honoraires appliqués par les médecins conventionnés ou libres et leurs remboursements.

Il faut d'abord rappeler que, si le patient est libre de choisir son spécialiste, il doit en revanche passer préalablement par son médecin traitant pour bénéficier d'un remboursement maximal.



Dans le cas d'une consultation ponctuelle (une fois par an au maximum dans chaque spécialité), le tarif

conventionné est fixé à 44 euros et le remboursement est de 70 %, moins 1 euro de prélèvement forfaitaire. La consultation vous coûte alors 14,20 euros. Dans le cas d'un suivi régulier, le tarif de la consultation est fixé à 28 euros. Avec le remboursement de 70 % moins le prélèvement forfaitaire d'1 euro, elle devrait vous revenir à 9,4 euros. Mais, dans les faits, il en va souvent autrement, car il est rare de trouver des spécialistes qui appliquent des honoraires conventionnés. Si le prix de la consultation est libre, le remboursement de l'Assurance maladie reste fixé sur un montant forfaitaire de 28 euros (avec toujours un remboursement de 70 % moins le prélèvement forfaitaire d'1 euro).

Le médecin de secteur 1 est conventionné par la Sécurité sociale et pratique un tarif fixe sans dépassement d'honoraire. Vous êtes remboursés à hauteur de 70% par l'Assurance maladie.

Le médecin de secteur 2, secteur conventionné à honoraires libres, pratique des tarifs libres. Ses dépassements d'honoraires doivent être calculés avec « tact et mesure » (ce sont souvent des consultations qui tournent autour de 50-60 euros). Vous êtes remboursés à hauteur de 70 % sur la base du secteur 1.

Le médecin de secteur 3 n'a pas signé de convention avec la Sécurité sociale. Il pratique des tarifs complètement libres (dépassements d'honoraires non remboursés par la mutuelle à la demande de la fédération nationale de la mutualité française) qui s'envolent parfois vers plusieurs centaines d'euros, et sa consultation vous est remboursée à hauteur ... d'1 euro !

N°15

La rubrique Santé de la Société de Phytothérapie et Nutrition *Un complément utile pour le tonus mental et sexuel*

Diverses **plantes** utilisées traditionnellement pour s'adapter à l'effort physique et mental notamment chez le sportif se sont récemment révélées également **utiles pour préserver le capital sexuel**. Cette action passe par une augmentation des endorphines et des opioïdes. Cet effet est observable dès le 8ème jour de prise. Ces plantes ont été regroupées dans un élixir. Ces plantes prises en cure régulière rendent aussi le cœur moins sensible aux pressions de l'adrénaline sécrétées lors de l'effort physique, mental ou sexuel.

Documentation : société de phytothérapie et de nutrition :
www.nutraceutique.net



Ingrédients :
Rhodiola rosea
Eleuterococcus
Panax ginseng
Rosa canina



œmine ENERGY

Elixir de plantes fraîches
125 ml ACL 958 2392

Plantes adaptogènes permettant de s'adapter à l'effort physique et mental. Conseillé chez le sportif, l'étudiant en période d'examen et chez le sénior, comme stimulant général des fonctions sexuelles et cognitives.

50 gouttes 3 fois par jour

(DISPONIBLE EN PHARMACIE)

COURRIER DES ADHÉRENTS

votre mutuelle vous répond

Je fais faire des prothèses dentaires. Comment vais-je être remboursé ?

Il faut adresser le devis délivré par votre dentiste au service de la mutuelle qui chiffrera la part remboursée par la Sécurité Sociale et celle prise en charge par la mutuelle.

Je déménage dans un autre département. Quelles sont les formalités pour la mutuelle ?

Outre votre nouvelle adresse, il faudra donner à la mutuelle une copie de votre attestation de la Sécurité Sociale après votre changement de caisse.

Mon enfant entre en faculté, puis-je toujours le couvrir à la mutuelle ?

Oui, votre enfant est couvert par la mutuelle, sans conditions, jusqu'à ses 25 ans, ou 28 ans s'il poursuit ses études. Par contre, dès qu'il est étudiant, il doit cotiser pour le régime obligatoire (Sécurité Sociale) à la LMDE

ou à Vittavi. Il faudra alors nous transmettre la copie de son attestation d'affiliation à l'un de ces organismes afin de connaître son numéro de Sécurité Sociale.

Je suis pigiste dans le groupe DDM, puis-je bénéficiaire de la mutuelle ?

Oui, dans la mesure où vous avez un bulletin de salaire mensuel, vous pouvez effectivement demander votre adhésion, si vous le souhaitez.

J'ai payé un dépassement d'honoraire de 500 € en chirurgie. Que me rembourse la mutuelle ?

A ce jour, la mutuelle ne rembourse pas les dépassements d'honoraire, et ceci à la demande de la fédération nationale de la mutualité française.

NAISSANCES / DÉCÈS

Ils nous ont quittés

Mme Germaine GUERRERO	le 21 mars
M. Yves FOURES	le 7 avril
Mme Lucienne AIACH	le 20 avril
M. Robert SOUILHOL	le 26 avril
M. Jean ESTAPER	le 30 avril
Mme Aliette LASSERRE	le 3 mai
Mme Dominique BARDEL	le 6 mai
M. Jules LAXE	le 20 mai
M. Albert MASSIP	le 31 mai
M. Jacques LAPONTERIQUE	le 2 juin
M. Pierre VIGNEAU	le 3 juin
Mme Irène HUARD	le 8 juin
M. Jean LYON	le 9 juin
M. Gilbert EYCHENNE	le 21 juin
Mme Madeleine DEVILLE	le 30 juin
M. Robert JOLIVET	En juillet

M. Jacques RAYSSAC	le 3 juillet
M. Georges VAUR	le 11 juillet
Mme Raymonde GOURDOU	le 23 juillet
Mme Paule RIVES	le 26 juillet
Mme Jeanne LAFARGUE	le 28 juillet
M. Henri AMIEL	le 29 juillet
Mme Rose-Marie GOUAZE	le 30 juillet
Mme Laurence COUDIE	le 4 août

Ils sont arrivés

Chayili HOUNGBO	le 3 mars
Léona ROQUES	le 22 mai
Réda BELFQUIH	le 2 juillet
Matias MENDIBURE	le 29 juillet
Olivia LORENTE	le 9 août
Chit PITTON	le 2 juillet

Vaccins

Après le « fiasco » de la campagne de vaccination contre la fausse pandémie de grippe A, les spécialistes de santé publique veulent réconcilier les Français avec les vaccins avant l'arrivée des infections hivernales.

Adolescents

Anorexie ou obésité, mise en danger du corps et addictions : il faut inventer des manières nouvelles d'écouter et de soigner ces souffrances singulières, estime Marie-Rose Moro, psychiatre d'enfants et d'adolescents.



LES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CS

FÉVRIER

Le conseil d'administration :

- Note les ressources du fonds social.
- Demande des modifications au PV du CA de janvier 2010.
- Note les résultats des placements au 31 janvier 2010.
- Prend acte de la situation financière au 31 janvier 2010.
- Prend note de la réorganisation des commissions.
- Note que Mutuelle infos deviendra semestriel après parution du numéro de mars.
- Note la nette progression des visiteurs du site internet.
- Approuve l'inclusion d'Audiens parmi les autres candidats partenaires.
- Prévoit de se réunir à 10 heures le 22 mars, pour préparer la réception des candidats partenaires de gestion.
- Note les activités du mois de janvier.
- Note que la date d'envoi des appels à candidature est fixée au 15 mars.
- Note la baisse sensible de l'indice P/C depuis les dernières augmentations.

MARS

Le conseil d'administration :

- Note les ressources du fonds social.
- Accorde des aides aux six cas sociaux proposés par l'assistante sociale.
- Adopte les comptes rendus des conseils d'administration de janvier et février 2010.
- Note les résultats des placements

au 28 février 2010.

- Prend acte de la situation de la mutuelle au 28 février 2010.
- Prend note de la situation du budget au 28 février 2010.
- Note que la première épreuve de Mutuelle Infos était de mauvaise qualité.
- Note la progression régulière des visiteurs du site internet.
- Note les activités du mois de février.
- Note la nécessité de trouver vingt volontaires, actifs ou non actifs mais non administrateurs et non candidats pour dépouiller les votes à l'issue de l'assemblée générale du 24 juin.

AVRIL

Le conseil d'administration :

- Note les ressources du fonds social.
- Accorde des aides aux cas sociaux proposés.
- Apporte des corrections au compte rendu du conseil d'administration du mois de mars 2010.
- Note l'activité du comité d'audit en 2009.
- Prend acte de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2009.
- Vote l'affectation des comptes.
- Vote la confirmation de Santévie comme partenaire de gestion en 2011.
- Vote pour une union technique avec Agrume.
- Approuve que l'on engage des étudiants pour prêter main forte à nos assistantes du 15 juillet au 31 août 2010.

MAI

Le conseil d'administration :

- Prend acte de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2009.
- Vote le nouveau barème des remboursements des frais des administrateurs.
- Vote l'arrêté des comptes combinés 2009.
- Vote l'arrêté du rapport de gestion sur les comptes combinés 2009
- Vote le rapport de solvabilité 2009.
- Note l'activité du comité d'audit en 2009.
- Note l'ordre du jour de l'assemblée générale.
- Adopte les comptes rendus des conseils d'administration des mois de mars et avril 2010.
- Note les ressources du fonds social.
- Note le résultat des placements.

JUIN

Le conseil d'administration :

- Élit Paul Dargein président et Jean Degoul trésorier général.
- Adopte le compte rendu du conseil d'administration du mois de mai 2010.
- Décide d'envoyer un courrier explicatif sur l'assemblée générale aux adhérents.
- Prend connaissance de la nouvelle grille des remboursements pour frais.
- Autorise la parution d'un Mutuelle infos en septembre.

Résultat des votes pour l'élection des administrateurs

Inscrits	1740
Votants	819
Bulletins nuls	65
Bulletins exprimés	754

Voix obtenues

DARGEIN Paul	506	Élu	67,11%
DEGOUL Jean	456	Élu	60,48%
CARCELEN Martine	349	Élue	46,29%
MALLET Alain	332	Élu	44,03%
BACARISSE Robert	326		43,24%
DERO Anne	291		38,59%
CESTER Gérard	269		35,68%
STAPP Bernard	216		28,65%

Bienvenue à Alain Mallet



Alain Mallet a été élu administrateur.

DOMINIQUE-JEAN LARREY

Médecin du Premier Empire

Dominique-Jean Larrey - 7 juillet 1766, Beaudéan (Hautes-Pyrénées) - 25 juillet 1842, Lyon (Rhône), est le médecin militaire français, qui est à l'origine de la médecine d'urgence. Précurseur du professeur Lareng, en quelque sorte. Chirurgien en chef de la Grande Armée, Dominique-Jean Larrey suivit Napoléon Ier dans toutes ses campagnes. Il fut un novateur en matière de secours aux blessés sur les champs de bataille, pratiquant les soins sur le terrain le plus tôt possible, grâce à des ambulances chirurgicales mobiles.

Il reste la figure médicale la plus célèbre du Premier Empire. À la bataille de la Sierra Negra, il amputa en une journée pas moins de 700 blessés. Il était d'ailleurs considéré comme un bon chirurgien, à une époque où l'anesthésie n'existait pas, car il était capable d'amputer un membre en moins d'une minute. L'amputation était à l'époque la seule asep-

sie efficace, en l'absence d'antibiotiques, découverts bien plus tard : le premier antibiotique fut identifié vers la fin du XIXe siècle par Ernest Duchesne, c'est la pénicilline.

Dès 1792, il est chirurgien aide-major à l'armée du Rhin, première étape d'une carrière qui le conduira sur tous les champs de bataille d'Europe, de l'Espagne à la Russie, et même dans les déserts d'Égypte et de Syrie.

C'est Larrey qui a mis en place, au sein des armées françaises les «ambulances volantes» dans lesquelles il prenait indifféremment amis et ennemis, afin de les soigner sans de distinction ni de nationalité, ni de grade, ce qui lui valut l'estime unanime des officiers et généraux des armées ennemies.

Dominique-Jean Larrey est aussi connu dans le domaine de «l'asticothérapie» qu'il a utilisée lors de la campagne égyptienne en Syrie. Cette méthode, déjà utilisée dans l'anti-

quité, consistait à déposer sur les plaies des asticots qui grignotent les chairs infectées, et laisse donc la lésion parfaitement nettoyée, saine. Ce qui devait quand même sacrément chatouiller le blessé !

En 1829, il est élu membre de l'Institut de France, à l'académie des Sciences, 23 quai de Conti, à Paris. Il a laissé des mémoires d'un très grand intérêt, à n'en pas douter, mais quasi introuvables car rarissimes en édition originale et devenus rares en réédition !

Le Val de Grâce, l'hôpital militaire de Paris, lui a fait élever une statue dont l'inauguration a eu lieu en août 1850.

Le nom de Dominique-Jean Larrey est inscrit sur l'Arc de Triomphe à Paris. À Toulouse son nom est archiconnu : qui n'a jamais entendu parler de l'hôpital Larrey ?

Le 15 décembre 1992, ses restes furent transférés de sa tombe du cimetière du Père-Lachaise, à Paris, à la dernière place disponible



En 1792, Dominique-Jean Larrey est chirurgien aide-major à l'armée du Rhin, première étape d'une carrière qui le conduira sur tous les champs de bataille, du Consulat à la Restauration.

de la chapelle funéraire des Invalides, et une petite urne contenant un morceau de ses restes est déposée dans une vitrine de la bibliothèque de l'Académie nationale de Médecine, rue Bonaparte à Paris.

Michel Escard

L'hôpital Larrey, ancien hôpital militaire, fait partie du CHU de Toulouse depuis juin 2000. Il abrite la clinique des voies respiratoires constituée de la pneumologie, la médecine interne, l'exploration fonctionnelle respiratoire, la médecine du sport, l'ORL, la chirurgie thoracique et qui regroupe l'hémodialyse périodique et un secteur militaire.

MUTUELLE INFOS

N° de publication : ISSN 1952 997 X

Tirée à 2000 exemplaires

est une publication éditée par la mutuelle du groupe La Dépêche du Midi

Avenue Jean Baylet - 31095 Toulouse cedex 9

Directeur de publication : Paul DARGEIN

Rédaction : Michel ESCARD

Maquette et impression : Techni Print Imprimerie

HORAIRES D'OUVERTURES DES BUREAUX

Avenue Jean Baylet - 31095 Toulouse cedex 9

Ouverture : du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Complémentaire santé : 05 62 11 35 77

Fax : 05 62 11 36 40

courriel : mutuelle@ladepeche.fr

site : www.mutuelle-depeche.fr

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la mutualité

Registre national des mutuelles n° 391 322 849



LES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RS

JANVIER

Le conseil d'administration - Accorde une aide de 1 997 € sur les deux dossiers présentés par l'assistante sociale (996 € et 1 001 €).

- Enregistre la démission de Michel Escard de la commission Aide à la personne.
- Enregistre la création de la commission Sarraut 2013.
- Prend note du versement par la mairie de Toulouse de la somme de 4,7 millions d'euros qui règle en partie son acquisition du terrain du Grand Selve et le placement de cette somme à 1,22% à la Banque Postale.
- Indique que la mutuelle n'est pas intéressée par l'offre des promoteurs-construc-teurs Didier Mothe et Christian Ferret.
- Enregistre que les convo-

cations seront également envoyées par courrier électronique aux administrateurs qui ont des adresses mail.

- Enregistre le calendrier des réunions du bureau de la mutuelle Réalisations sociales.

FEVRIER

Le conseil d'administration - Accorde un aide de 1300 € sur deux dossiers présentés par l'assistante sociale (1000 € et 300 €).

- Prend note de l'aide exceptionnelle de 900 € accordée par le trésorier sur le fonds de solidarité pour un dossier présenté en urgence par l'assistante sociale entre les conseils d'administration de janvier et février 2010.
- Enregistre qu'il n'y aura plus que deux parutions par

an de Mutuelle infos.

- Enregistre que l'arbre situé à l'entrée de la résidence Maurice-Sarraut doit être abattu.

MARS

Le conseil d'administration - Accorde une aide de 850 € pour le dossier présenté par l'assistante sociale.

- Enregistre qu'une aide à l'embauche de 1036,32 € mensuels sur dix mois a été accordée à la Mutuelle pour le recrutement du nouveau gardien de la résidence Maurice-Sarraut.
- Enregistre que Mutuelle infos sera expédié le 6 avril.
- Décide d'acheter un ordinateur pour 783 €.

AVRIL

Le conseil d'administration - Accorde une aide de 800 € pour le dossier présenté en fonds de solidarité.

- Vote à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2009.
- Proposera à l'assemblée générale d'affecter le résultat du fonds de solidarité en compte à report à nouveau et celui des autres activités au compte autres réserves.
- Vote à l'unanimité la vente des appartements de Barcarès et Luchon pour un montant respectif, égal ou supérieur à 94 000 € et 90 000 € à condition de pouvoir acheter simultanément sur chacun de ces sites un appartement permettant d'honorer les locations déjà retenues.

Bienvenue à Robert Bacarisse



Robert Bacarisse a été élu administrateur.

Gérer le patrimoine

Les Réalisations sociales, mutuelle dite « dédiée » de la Complémentaire santé, ne se préoccupent pas de l'équilibre des prestations-cotisations. Son rôle est de gérer la résidence Maurice-Sarraut, ainsi que le patrimoine immobilier, par des locations pour les

vacances, la gestion du Pastel, ancienne résidence de Maurice Sarraut, un temps transformée en restaurant, maintenant désaffecté. Toujours en réalisations sociales, le point info pour les services à la personne est une initiative récente.

Les services à la personne

Les Français ont-ils adopté les services à la personne ?

C'est le cas si l'on en croit le bilan de l'année 2009, publié par l'Association des enseignes de services à la personne (AESP). Comme le rapporte La Tribune (page 27), nos compatriotes ont « consommé » 3,3 millions d'heures pour cette seule année, soit 18% de plus qu'en 2008.

« Le nombre d'adhérents

aux différentes enseignes a même plus que doublé, passant à 1,91 million », poursuit le quotidien économique.

Selon ce même bilan, le service le plus demandé est l'entretien de la maison. Il est suivi par l'assistance aux personnes âgées, qui est passé, en 2009, devant la garde d'enfants. Viennent ensuite le jardinage-bricolage et le soutien scolaire à domicile.

La prochaine assemblée générale réalisations sociales se tiendra le jeudi 30 septembre 2010 à 16 heures au restaurant d'entreprise de la Dépêche du Midi

ON CONNAÎT LA MUSIQUE À LA RÉSIDENCE MAURICE-SARRAUT

On ne change pas les bonnes habitudes à la résidence Maurice-Sarraut. L'arrivée de l'été a été fêtée dignement et en rythme, quelques jours après la Fête de la musique. Dans le carré central, à l'ombre des platanes mûriers, les résidents avaient dressé la table nappée de blanc. Chacun avait amené qui un plat à sa façon, qui une bouteille à partager. Hervé, le nouveau gardien, qui connaît son Johnny par cœur, a même amené sa guitare pour faire le bœuf. On s'est donné rendez-vous pour fêter châtaignes et vin primeur, à l'automne.



Le gardien de la cité et un résident ont sorti leurs guitares. Les enfants étaient aussi de la partie.

Résultat des votes pour l'élection des administrateurs

Inscrits	1740
Votants	819
Bulletins nuls	65
Bulletins exprimés	751

Voix obtenues

BORIE Marie Françoise	393	Élue	52,33%
CAYRAC Gérard	370	Élu	49,27%
CARCELEN Martine	356	Élue	47,40%
BACARISSE Robert	299	Élu	39,81%
SOULA Michel	281		37,42%
MATHIEU Pierre	278		37,02%
SPORTOUCH Roger	254		33,82%
GABARROT Roger	225		29,96%
AVERSENQ Isabelle	216		28,76%
STAPP Bernard	198		26,36%
ESCARD Michel	118		15,71%

MUTUELLE INFOS

N° de publication : ISSN 1952 997 X
Tirée à 2000 exemplaires
est une publication éditée par la mutuelle du groupe
La Dépêche du Midi
Avenue Jean Baylet - 31095 Toulouse cedex 9
Directeur de publication : Paul DARGEIN
Rédaction : Elisabeth PASQUIÉ
Maquette et impression : Techni Print Imprimerie

HORAIRES D'OUVERTURES DES BUREAUX

Avenue Jean Baylet - 31095 Toulouse cedex 9
Ouverture : du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et
de 14h à 17h30
Réalizations sociales / comptabilité : 05 62 11 95 81
Fax : 05 62 11 36 40
courriel : mutuelle@ladepeche.fr
site : www.mutuelle-depeche.fr

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre III du code de
la mutualité

Registre national des mutuelles n° 443 894 498